

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE**

**COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	<b>VOTANTS</b>	Contre : 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour : 10
Nombre de membres votants	: 13		Abstention : 0

**PRESENTS :**

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.

Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommée Secrétaire.

**OBJET :** Réaménagement des postes pour le fonctionnement de la cantine, du périscolaire et du ménage

Jusqu'à l'année scolaire passée, trois postes étaient nécessaires pour le fonctionnement de la cantine, du périscolaire et du ménage.

Etant donné les difficultés de recrutement suite à l'appel à candidature lancé le 29 Avril 2022, il y a nécessité de créer un poste supplémentaire.

Un poste sera affecté à la cantine ; l'autre au périscolaire du soir et éventuellement au ménage.

Deux postes sont pourvus actuellement par Mme BOINNARD Lydia et Mme DE OLIVEIRA CARDOSO Sandrine

Les troisième et quatrième sont à pourvoir.

Le Conseil Municipal décide de réaménager les postes de la façon suivante :

POSTE 1			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
ATSEM	6:15:00	141	881:15:00
Périscolaire matin :	1:00:00	141	141:00:00
Renfort cantine ou périscolaire (SELON BESOIN)			
<b>TOTAL TRAVAIL THEORIQUE</b>			<b>1022:15:00</b>

POSTE 2			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
Cantine (10h-15h)	5:00:00	141	705:00:00
Périscolaire soir :	2:30:00	141	352:30:00
	Durée (h:m:s)	nb semaines	TOTAL
Evacuation déchets cantine	00:30:00	36	18:00:00
<b>TOTAL TRAVAIL THEORIQUE</b>			<b>1075:30:00</b>

N° 2022/006/001

Envoyé en préfecture le 26/08/2022

Reçu en préfecture le 26/08/2022

Affiché le 26/08/2022

SLO

ID : 074-217402718-20220826-DE2022006001-DE

POSTE 3			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
Cantine (12h-14h)	2:00:00	141	282:00:00
<b>TOTAL TRAVAIL THEORIQUE</b>			<b>282:00:00</b>

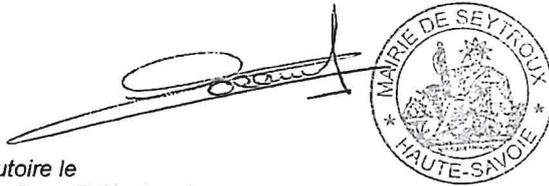
POSTE 4			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
Périscolaire soir	1:25:00	141	199:45:00
	Durée (h:m:s)	nb semaines	TOTAL
Ménage école (en période scolaire)	9:00:00	36	324:00:00
Ménage école (hors période scolaire PETITES VACANCES)	4:30:00	4	18:00:00
Ménage école (hors période scolaire GRANES VACANCES)	4:30:00	2	9:00:00
Ménage bibliothèque	1:00:00	26	26:00:00
Ménage mairie	1:30:00	26	39:00:00
Ménage salle animation (SELON BESOIN)			0:00:00
<b>TOTAL TRAVAIL THEORIQUE</b>			<b>615:45:00</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance

Rosset Michel



Certifié exécutoire le  
Transmise en Sous-Préfecture le  
Affiché le

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE****COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre : 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour : 10
Nombre de membres votants	: 13		Abstention : 0

**PRESENTS :**

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.

Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire.

**OBJET :** Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévu</b>	<b>Effectif Pourvu</b>
Secrétaire de mairie (TNC)	B	1	1
<b>PERSONNEL TECHNIQUE</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévus</b>	<b>Effectif</b>
Adjoint Technique Principal de 2ème classe (TC)	C	1	1
Adjoint Technique (TNC)	C	3	2
<b>PERSONNEL SOCIAL</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévus</b>	<b>Effectif</b>
ATSEM 2ème classe	C	1	1

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs, suite au problème de recrutement pour les postes pour le fonctionnement du périscolaire et du ménage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

N° 2022/006/002

Envoyé en préfecture le 26/08/2022  
Reçu en préfecture le 26/08/2022  
Affiché le 26/08/2022  
ID : 074-217402718-20220826-DE2022006002-DE

**DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel  
septembre 2022.

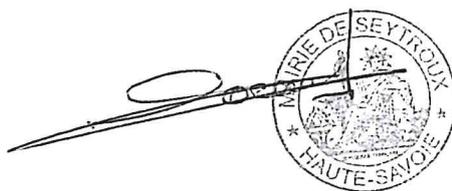
**DIT QUE** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au  
budget de la commune, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance

Rosset Michel



*Certifié exécutoire le*  
*Transmise en Sous-Préfecture le*  
*Affiché le*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE**

**COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre : 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour : 10
Nombre de membres votants	: 13		Abstention : 0

**PRESENTS :**

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.

Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire.

**OBJET :** Décision modificative budgétaire n°1 \_ BUDGET EAU

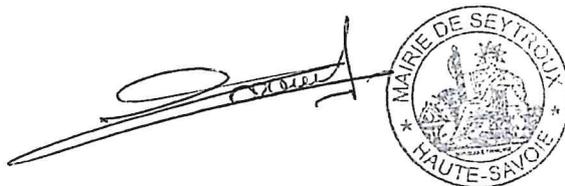
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		106.00 €
R 28158 : Autres	106.00 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>106.00 €</b>	<b>106.00 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance

*Rosset Mickaël*



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre : 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour : 10
Nombre de membres votants	: 13		Abstention : 0

**PRESENTS :**

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.

Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

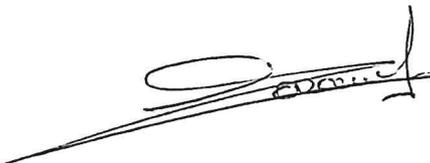
M. ROSSET Mickaël a été nommée Secrétaire.

**OBJET :** Décision modificative budgétaire n°2 \_ BUDGET EAU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à section investis.		100.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>100.00 €</b>
D 2156-108 : ACQUISITION DE COMPTEURS		100.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>100.00 €</b>
R 021 : Virement section exploitation		100.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>100.00 €</b>
R 7011 : Eau		100.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>		<b>100.00 €</b>

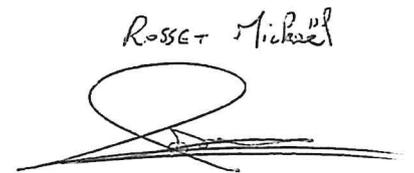
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude




Le secrétaire de séance

Rosset Mickaël



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE**

**COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre : 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour : 9
Nombre de membres votants	: 13		Abstention : 1

### PRESENTS :

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.

Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommée Secrétaire.

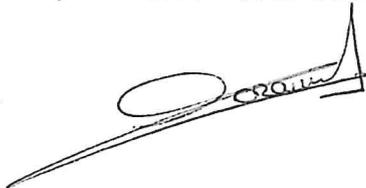
OBJET : Convention groupement de commandes avec le Syane – Secteur Saint Martin

Suite à la lecture de la convention constitutive du groupement de commandes entre le SYANE et la commune de Seytroux concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs pour le SYANE d'une part et les travaux d'alimentation en eau potable pour la commune d'autre part.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et une abstention donne pouvoir à M. le Maire pour signer la dite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance

Rosset Mickaël  


Certifié exécutoire le  
Transmise en Sous-Préfecture le  
Affiché le

